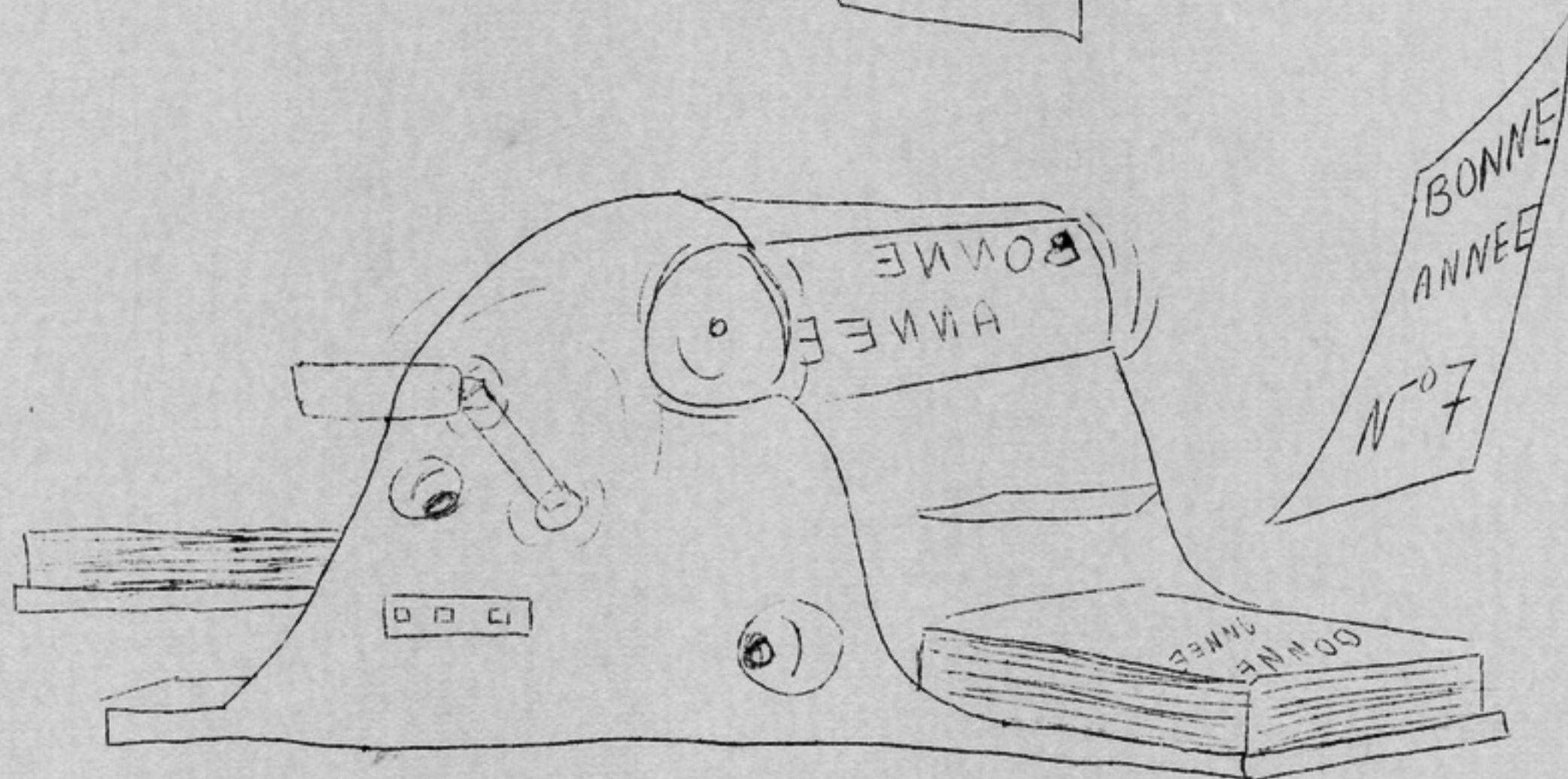
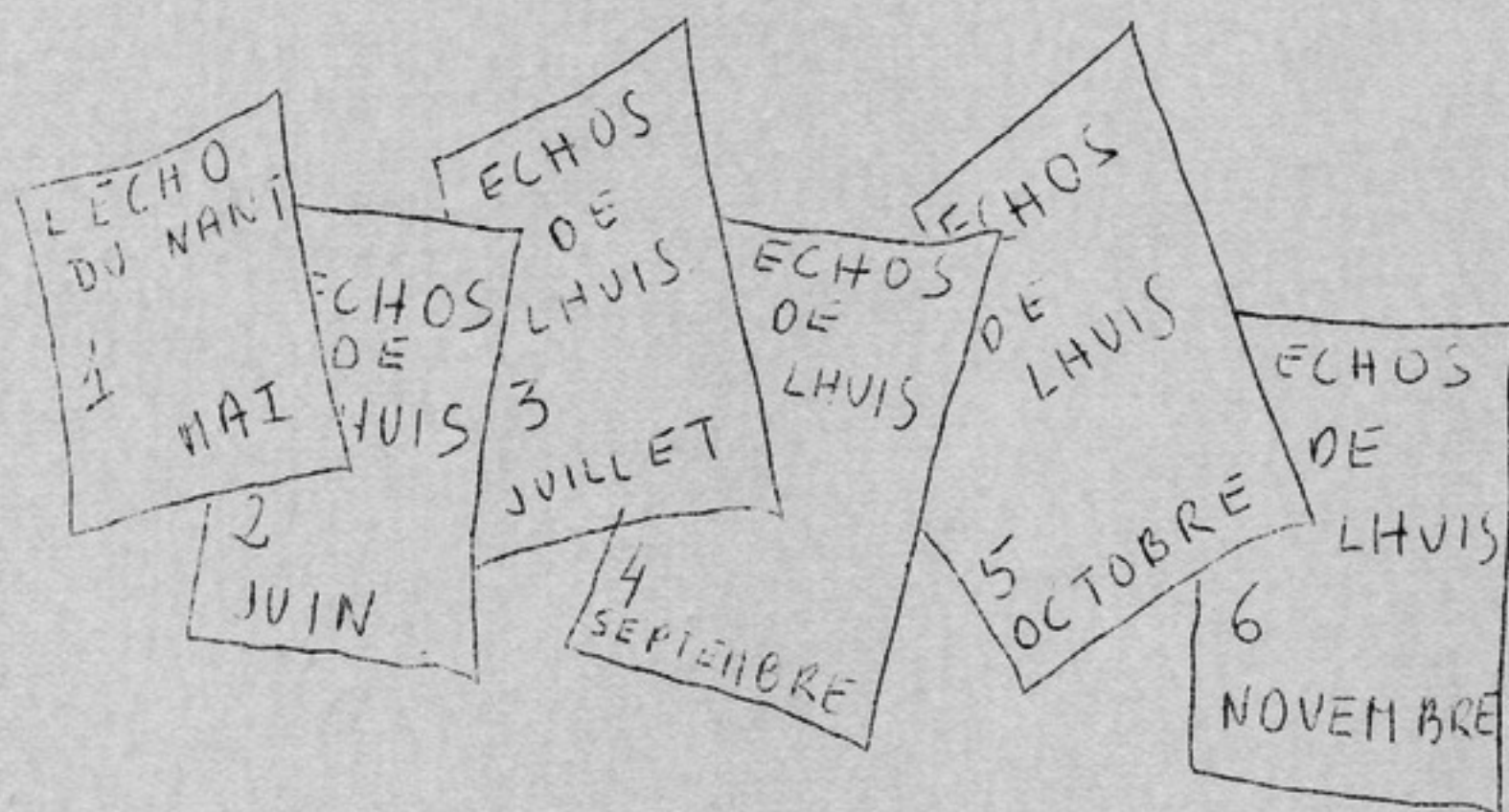


ECHOS

DE LHUIS



EDITORIAL

-:-:-:-:-

L'Echo de LHUIS termine l'année 77 en élève studieux. Deux conseils municipaux en moins de 3 semaines. Voici l'information prise de vitesse par l'évènement et voici du travail sur la planche, mais l'équipe de l'Echo de LHUIS quoique peu nombreuse est vaillante et tâchera de vous informer avant le 1er Janvier: ce qui lui permet de souhaiter à chacun une bonne année et de formuler certains vœux dont le plus cher est de voir de plus en plus d'amis l'aider et la comprendre.

Longue vie à l'Echo de LHUIS et une bonne année 78 à tous.

-:-:-:-:-

Nous vous rappelons que les articles ainsi que tout don ou observation sont à faire parvenir désormais à Madame CARREL Simone "La Guillotière" Tél. 39-81-34

-:-:-:-:-

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE accordé le 18-II-1977,
à Monsieur SADIN Raymond, II rue Lasson, 75012 PARIS
pour édifier une maison d'habitation
" LA GROSSE PIERRE • LHUIS

-:-:-:-:-

1 - La réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 6 Décembre 1977 a débuté par une déclaration de Mme FAVRE dont voici le texte:

" Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers,

" Je me vois dans l'obligation de revenir sur un fait passé mais néanmoins très important.

" Je vous rappelle que l'on m'a reproché, à priori, de vouloir mettre un climat de suspicion au sein de l'assemblée et, qui plus est, de manquer de confiance envers certaines personnes, et ceci sans me laisser le temps de me justifier.

" Vous vous êtes, j'espère, posé la question: "Pourquoi n'a-t-elle pas signé le budget ?"

" Lorsque je suis allée à la mairie, pour pouvoir consulter et comprendre entièrement le budget après la réunion du conseil municipal - comme tel était mon droit je n'avais aucun à priori: ni le refus qui m'avait été opposé la veille du Conseil, ni l'exposé rapide de Monsieur le Percepteur ne m'avait suffisamment éclairée.

" Quel manque de confiance " m'a-t-on dit: c'est une atteinte personnelle et gratuite, mais ce qui est plus grave, c'est qu'on a usé envers vous tous, sous le pacte du silence, d'un abus de confiance puisqu'on a rempli manuscritement, l'imprimé après que vous l'avez signé.

" Si de tels procédés sont courants, je le regrette, mais sachez que je ne m'y soumettrai jamais de plein gré, et que je dénoncerai publiquement de telles pratiques.

" Sachez cependant que je ne suis pas là pour détruire, mais pour construire.

" Je n'ai donc pas fait annuler ce budget par égard pour mes concitoyens.

" Je veux faire de l'électoratisme, pensez-vous, Pour qui ? Pourquoi ?

" Je représente les écologistes.

" Et les femmes? Etant la seule, Messieurs, autour de cette table, tout me porte à croire, en suivant votre raisonnement, que je suis leur représentante à toutes. Vous êtes mariés ! qu'en pensez-vous ?

" Je ne ressens pas mon élection comme une prise de pouvoir. Etre élu ne donne pas tous les droits mais des devoirs.

" Je ne suis inscrite à aucun parti politique, alors?

" Je veux simplement faire respecter le droit, qui malheureusement, n'est pas évident pour tout le monde: LA DEMOCRATIE. Le droit que chacun a de pouvoir en toute liberté, en toute tolérance, s'exprimer et savoir.

" Je ne suis pas là pour détruire mais pour construire. Cela doit-il être malgré vous.

signé: A. FAVRE.

(Un exemplaire en a été remis à chacun des conseillers présent, soit 12 personnes, afin que soit faite une petite mise au point définitive sur la précédente réunion du Conseil concernant le vote du budget).

2 - Mr DEGLISE a également soulevé un problème de "mise au point ":

Il était apparu dans le précédent compte-rendu affiché à la mairie que le Conseil Municipal avait donné son accord à l'ouverture d'un dépôt de pain.

Nous précisons donc que le Conseil Municipal n'a pas à donner d'avis sur ce fait, étant donné que l'

ouverture d'un dépôt de pain n'est soumise à aucune réglementation, après information prise auprès du Syndicat concerné.

3 - La réunion s'est poursuivie par le projet d'étude d'un collège (6ème, 5ème, 4ème, 3ème).

Etant donné l'éloignement des différents collèges (BELLEY ou LAGNIEU) tous les maires concernés par le projet sont d'accord sur le principe pour le bien des enfants et de leur famille.

Les communes concernées par l'implantation du collège sont:

St BENOIT - GROSLEE - LHUIS - BENONCES - LOMPNAS -
MARCHAMP - ORDONNAZ - INNIMOND - BRIORD - VERIZIEU - MONTAGNIEU
LES GRANGES - SERRIERES DE BRIORD -

D'autre part, l'Académie a prévu, dans un proche avenir une modification de la carte scolaire en rattachant les secteurs de SAULT BRENAZ et VILJEBOIS au nôtre.

Il apparaît donc géographiquement peu possible que l'établissement se fasse sur la commune de LHUIS.

L'implantation n'a pas encore été choisie. Il est probable que notre projet sera retenu dans un très proche avenir.

Ce projet a reçu bonne audience auprès des maires concernés et du CONSEIL GENERAL.

4 - La subvention que la commune avait l'intention de demander pour son programme de réparation de chemins ne peut être faite avant août 1978 et de ce fait payée en 1979.

La commune est pourtant consciente de la nécessité de réparer les chemins les plus dégradés. Les travaux débuteront donc par la remise en état du chemin rural dit "desserte de Combeau" et le rempierrage du chemin du "Carre".

5 - L'indemnité demandée mensuellement à l'institutrice de la classe maternelle pour son eau, électricité, chauffage est fixée à la somme mensuelle de 160 frs.

Décision prise à la majorité des voix.

6 - Une demande de branchement d'eau est faite par:

Mr PECH à RIX

Mr JOLY Charles à RIX.

7 - Un permis de construire a été demandé par Mr GARCIA.

8 - Un compte-rendu financier du bassin de natation a été fait:

Coût de l'opération.....	4.592,16 frs
2.000 frs (versés par les parents)	
2.592,16 frs (versés par la commune).	
Coût par enfant:	63,78 frs

9 - Les pavillons du village retraite sont désormais vendus aux particuliers: deux sont disponibles actuellement:

N° 21 - F2 - 11 millions de centimes

N° 23 - F3 - 13 millions de centimes.

(Se renseigner à la mairie pour plus amples renseignements).

10 - Une évaluation des parcelles à acheter pour constituer le terrain de rugby a été faite à 2 frs le M2

Le projet a été soumis aux intéressés.

Un des propriétaires a donné son accord.
Nous attendons la réponse du deuxième.

11 - Le Centre d'Information et d'Orientation de BELLEY fait appel à la commune pour subvenir à certains de ses besoins par une subvention: la raison invoquée est que les enfants de LHUIS peuvent être appelés à avoir besoin de ses services.

La commune refuse à l'unanimité de pourvoir aux besoins d'un organisme créé par l'Etat. La commune est déjà suffisamment grevée de remboursements sans avoir à cautionner un tel Organisme: c'est à l'Etat à y pourvoir;

12 - Le Conseil étudie le plan de modifications de la nouvelle poste.

L'accord est fait sur le principe des travaux envisagés. Nous attendons plus amples renseignements et la visite d'un responsable des P et T.

13 - Le "SOU DES ECOLES" demande à la commune de l'aider à créer une "ECOLE DE MUSIQUE" .

Le Conseil au complet est satisfait d'une telle initiative qui redonnerait plus tard un peu d'animation lors des cérémonies.

Le salaire du professeur s'élèverait à 2.000 frs. Il reste bien sûr à trouver cette somme. Les responsables des différentes sociétés concernées par la création de l'Ecole sont prêts à donner un coup de main.

Le Conseil précise qu'il aidera l'école de Musique si celle-ci en a besoin.

14 - Un projet de modification de la salle des fêtes a été proposé par Mr BONNARD: une cloison viendrait fermer le préau afin de faire une salle de réunion.

— 1 —

ARRETE de Monsieur le Maire de LHUIS, en date du 25-10-1977 concernant la circulation des véhicules à moteur sur les chemins de Marcoux et du Faÿs.

A R R E T E

Article 1er La circulation est interdite à tous les véhicules à moteur sur les chemins forestiers dits:

- chemin de MARCOUX dont l'embranchement est situé au lieudit "CROIX DE VELISSE" sur la C.D.41.
- Chemin du FAYS dont l'embranchement est situé au lieudit "TALBACON" sur la C.D. 41.

Article 2 : Par dérogation à cette interdiction, la circulation sur ces chemins demeure autorisée pour les engins agricoles et pour les véhicules appartenant aux propriétaires exploitants riverains, aux agents de l'Office National des Forêts, au garde-champêtre et aux garde-chasse pour l'accomplissement des missions qui incombent à ces agents, ainsi qu'aux entreprises chargées de travaux forestiers et aux entreprises forestières devant procéder à la coupe et à l'enlèvement des produits forestiers.

Article 3 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

— — — — —

LHUIS - LA POPULATION

Voici un état comparatif du mouvement de la population de LHUIS, basé sur les chiffres des statistiques officielles.

En 1808, le total de la population municipale de LHUIS s'élevait à 1.077 habitants.

en 1825	à	1.226
en 1855	à	1.390
en 1885	à	1.264
en 1895	à	1.110
en 1905	à	1.003
en 1911	à	994

au dernier recensement : 592 habitants.

RUGBY-CLUB du Canton de LHUIS

Voici quelques mois, que vous n'avez pas eu de nouvelles du RUGBY-CLUB.

Pourtant il vit et suit sa route.

Il en a terminé avec les matches aller.

Avec un petit peu de réussite, il aurait pu être très bien placé pour la course au titre.

Voici les résultats obtenus :

2 victoires : à St Marcel Bel Accueil : 17 - 6
contre A.S.P.T.T. Bourg : 6 - 0

1 nul : Contre les Douanes de Vénissieux : 6 - 6

4 défaites : à Simandre 13 - 4
à Belley 6 - 0
contre Sault 8 - 4
à La Côte St André 10 - 8

Le match à Azergues a été reporté.

Pour les matches retour, le club du canton garde ses chances intactes car il doit se déplacer 3 fois pour 5 rencontres à Serrières.

Sur le plan des finances : le Rugby-club a organisé son concours de belote qui, s'il n'a pas eu les résultats que l'on était en droit d'espérer, a néanmoins été un succès, ceci grâce aux excellentes tripes et gratinée que nous a offert M. GAUDINIER, qui trouvera ici les remerciements de tous les membres du club.

Ceux-ci ont été touchés, car pratiquement tous les clubs et sociétés de LHUIS étaient présents pour apporter leur soutien au Rugby-club (club Détente et Loisirs - Sou des Ecoles - Comités des Fêtes - etc...).

Nous remercions tous les commerçants, artisans, joueurs, etc... qui ont fait des dons et des lots lors de ce concours.

Pour finir, nous informons nos supporters que les pare-soleil sont en vente auprès des dirigeants.

- de Grolea, Grollee, Grolée -

Cette commune doit son nom à un château-fort que Jacques de GROSLEE, Sénéchal de LYON, vers 1180, fit bâtir dans l'ancienne paroisse d'HUILLIEUX.

En 1323, Joceline de GROSLE reconnut ce château en son mandement
en fief franc, libre et antique, du Dauphin du VIENNOIS.

Vers 1420, Antoine de GROSLEE, descendant de Jacques, n'ayant eu que deux filles de Catherine de PALAGNIN, son épouse, vendit sa seigneurie à AME VII, duc de Savoie, qui la céda à Pierre de BOURBON, chevalier.

Jean de GROSLEE, chanoine Comte de LYON, la racheta et la remit, en 1455 à Jacques de GROSLEE, Seigneur de LHUIS, son neveu.

Le 29 juin 1580, le Duc Charles Emmanuel de SAVOIE, l'érigea en Comté, en faveur de Claude de GROSLEE, dont la postérité en jouit jusqu'à Pierre-Pompée de GROSLEE, chevalier, qui ne laissa qu'une fille, Claire, mariée à Joachim du CROS, lequel en reprit le fief en 1657.

Jacques-Laurent du CROS, comte de GROSLEE, laissa son comté à sa veuve, Françoise de GUERIN de TENCIN, dont hérita Claudine Sophie de GUERIN de TENCIN, sa petite nièce, femme de Joseph Marie de BARRAL, marquis de MONTFERRAT, président à mortier au Parlement de GRENOBLE. Ce dernier reprit le fief le 19 avril 1777 et en jouissait encore lors de la convocation des Etats Généraux.

L'Eglise de GROSLE est sous le vocable de Saint CYRIL. Le prieur de Saint BENOIT de CESSIEU présentait à la cure.

GROSLEE n'apparaît comme paroisse qu'au XVIIème siècle, époque où son nom se substitua à celui de la paroisse dont il dépendait (voir HUILLEUX).

Dans le château existait une chapelle particulière.

On y disait deux messes par semaine, en vertu d'une permission de Monseigneur de MARQUEMONT, archevêque de LYON.

HUILLIEUX, hameau de GROSLEE.

Très ancienne paroisse sous le vocable de St CYR, au nom de laquelle celui de GROSLEE, qui n'appartenait qu'à un château, fut substitué au XVIème siècle.

Le Prieur de St BENOIT de CESSIEU présentait à la cure.

En 859 Aurélien Abbé d'AINAY, fondant le Monastère de St BENOIT de Cessieu, lui donna tout ce qu'il possédait dans le village d'HUILLIEUX.

Au mois de mars 1271, les religieux acquirent tout ce qu'xx y avait droit André de GROSLEE, damoiseau. Suivant une notice d'environ l'an 1050, les évêques de BELLEY auraient eu à cette époque des droits sur l'aglise.

Jean de la CRAZ - écuyer -

Testament de Jean de la CRAZ en date du 29 mars 1342.

"Veult estre enterré en l'Eglise Notre Dame de LUYs, en la Chapelle de Saint Pierre par lui édiifiée, veult qu'il y ait 60 prestres à son enterrement, fonde un anniversaire à perpétuité, où il veult qu'on appelle 13 prestres qui célèbront pour lui".

-:-:-:-:-1-:-:-

Réunis en Assemblée Générale ordinaire, le 16-12-77, les membres du Sou des Ecoles ont d'abord réglé les derniers détails de la préparation de l'arbre de Noël.

Ensuite, les responsables exposèrent les données du projet d'école de musique, et le résultat des démarches entreprises.

En voici un bref résumé:

POURQUOI?

La survie, la renaissance d'une formation musicale conséquente à LHUIS, passe par une initiation à la musique touchant le maximum d'enfants. C'est de cette pépinière que sortiront les jeunes talents capables d'assurer la relève. Nous vous demandons de réfléchir au caractère éducatif d'une telle initiation qui n'est pas à négliger.

COMMENT ?

Les cours seront assurés par un professeur, enseignant cette matière en secondaire. Ils se dérouleront à l'école, le mercredi après-midi en 2 groupes formés selon l'âge des participants: (6 à 10 et 10 et plus..) à raison d'une heure par groupe, en alternance avec le catéchisme, et ce pendant les périodes scolaires.

Les enfants auront besoin d'une flûte à bec et d'un livret de solfège

Le financement de cette activité comprendra :

- des subventions: Sou des Ecoles - Commune - Pompiers.
- le versement d'un droit d'inscription (30 F. par enfant) versé par les parents, en échange de quoi les enfants se verront doter d'une flûte et d'un livret de solfège (achetés en gros)qui leur serviront au collège dès la 6ème.
- les aides et dons divers seront appréciés.

La gestion sera assurée par le bureau du Sou des Ecoles élargi aux représentants de la municipalité et des pompiers.

Ils invitent chacun et chacune à assurer le succès de cette initiative, en y participant nombreux, en respectant les délais fixés, indispensables à une bonne mise en place.

M. PLANTIN formula la proposition d'organiser un cross scolaire inter-communal. Ce projet est inscrit au programme des activités du 2ème trimestre.

Puis dans le cadre des échanges parents-enseignants, M. DEGLISE présenta un bref exposé sur les disciplines d'éveil, et plus particulièrement l'histoire. Après avoir jeté les bases d'une réflexion sur ce qu'est l'histoire, les difficultés qu'elle pose en général, et surtout au niveau des enfants, il montra, à l'aide de quelques exemples, quelle pédagogie était actuellement mise en oeuvre.

Mardi 20, petits et grands se sont retrouvés autour du sapin, dans une chaude ambiance. Le Sou des Ecoles remercie tous ceux qui par leur présence ont assuré le succès de cette petite fête, et exprime sa gratitude à ceux qui se sont aidés à préparer la salle, aux habiles pâtissières dont les gâteaux variés nous ont régallés, à la municipalité pour ses tartes.

Noël s'enfuyant déjà.....le Sou des Ecoles vous présente ses meilleurs vœux pour 1978 et compte sur votre fidélité.

Le Conseil a dû se réunir une dernière fois, cette année, pour délibérer sur différentes questions à régler avant le 1er janvier 78.

1° - Il décide à l'unanimité de faire un emprunt pour effectuer les travaux d'électrification du village, travaux qui commenceront par le bourg.

Coût de l'opération : 100.000 Frs (10 millions de centimes)

A la charge de la commune: 30.000 Frs (3 millions de centimes)

remboursable en 20 ans au taux de 7,25 %.

Dès Janvier 79, la Commune remboursera donc 2.887 Frs05 par an.

2° - Les communes de Lagnieu, Blyes, Loyettes, St Sorlin, St Vulbas, Souclin Villebois démissionnent du Syndicat Intercommunal des chemins. Le Conseil accepte leur démission. Lors de la prochaine réunion M. le Maire demandera aux représentants des 12 autres communes du Canton restant au Syndicat, le maintien de la structure.

3° - Les Eaux et Forêts ont choisi cette année la coupe N°15 à Rix comme coupe affouagère. Le principe en est celui-ci: Résider sur le lieu-dit. Poser sa candidature. Le droit d'inscription sera de 20 F. Les affouagistes se partageront la coupe- qui doit être laissée " blanche" c'est-à-dire parfaitement nettoyée.

4° - L'Inspection Départementale des Services de Secours propose les tarifs suivants pour les vacations de pompiers à partir du 1er Janvier 78:

22 F. par officiers (19 F. en 77) 18 F. par sous-officiers (15F.en 77)

15 F.50 par caporaux (13 F. en 77) 14 F.50 par sapeurs (12 F. en 77)

5° - Le Conseil décide de prendre un maître d'oeuvre agréé par les P.T.T. dans le but d'obtenir un plan chiffré des travaux à effectuer dans les locaux de la poste.

6° - L'eau de Rix et du Carre est toujours déclarée impropre à la consommation

Une canalisation des eaux usées du village retraite va être faite immédiatement afin d'éliminer un facteur possible de pollution.

En attendant nous demandons aux usagers de stériliser leur eau en :

1) faisant bouillir 10 mn

2) en achetant en pharmacie des comprimés.

7° - Un avis favorable est donné à la demande d'implantation de bureaux sur son terrain par M. DAVID Félix.

8° - Une dérogation de construction ne peut être donnée à Mme GIROUD pour la surélévation de son bâtiment; celle-ci étant contre le règlement d'urbanisme en vigueur sur la commune et d'autre part incompatible avec le site protégé de l'Eglise.

9° - Monsieur le Préfet donne son autorisation concernant l'étude du projet d'assainissement dans le village.

10° - Sou des Ecoles

Le Conseil confirme sa participation aux finances de l'école de musique.

Le Sou des Ecoles participe ainsi que les pompiers.

Des remerciements ont été envoyés au Conseil pour sa gentille participation à la fête de l'arbre de Noël.